Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260211-DE26_07-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 11/02/2026

Date de la convocation : 5 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 11 février 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de BETTON, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de L. BESSERVE, Maire.

PRÉSENTS (30) : L. BESSERVE, Maire, F. BROCHAIN, S. ROUANET, T. FAUCHOUX, K. LEPINOIT-LEFRÊNE, B. ROHON, A. LANDAIS, F. MIGNON, L. FAROUJ, adjoints,
V. AIT TALEB, J.-B ALBANESE, A. AMAR, S. HILLION, S. LABOUX MORIN, G. LE BRIS, M. LE GENTIL, J.-Y. LOURY, S. MACÉ, M. PABOEUF, L. STEPHAN, L. ALLIAUME, N. JAOUEN, N. LUCAS, E. SAUVAGET, B. TANCRAY, T. ANNEIX, A. BIDAULT, P. CORNICHET, S. LAPIE, R. PIEL, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS (3) : Q. JAGOREL, T. PHAM, M. TOMASI.

PROCURATIONS DE VOTE (2) : T. PHAM à S. LABOUX MORIN, M. TOMASI à N. LUCAS.

G. LE BRIS a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26-07	PROMESSE DE VENTE AVEC NEOTOA – VENTE « MELLET »	**F.BROCHAIN**

VU le Code Général des Collectivités Locales ;

VU la délibération n° C 23.173 du Conseil Métropolitain de Rennes Métropole du 21 décembre 2023 adoptant définitivement le Programme Local de l'Habitat 2023-2028 ;

VU la signature de contractualisation entre Rennes Métropole et la Ville de Betton en date du 25 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Betton est propriétaire du site « Mellet », rue de la Hamonais ;

CONSIDÉRANT la démarche engagée par la Ville de Betton avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (Territoires publics) pour élaborer un programme de logements sociaux et une salle communale sur cette emprise ;

CONSIDÉRANT la consultation de trois opérateurs de logement social le 29 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT le choix de l'offre de Néotoa pour la réalisation du programme confirmé le 8 août 2024 ;

CONSIDÉRANT le travail partenarial mis en place pour déterminer l'organisation du projet sous la forme de réunions de processus de conception intégrée (PCI) de février à novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT le dépôt du permis de construire le 22 décembre 2025 par Néotoa pour un projet de 47 logements financés en 22 PLUS/20 PLAI/5 PLS et d'une salle communale dans un volume de 330m² ;

CONSIDÉRANT la présentation qui a été faite en Commission Aménagement du territoire le 22 janvier 2026, lors de laquelle il n'y a pas eu de remarque ;

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260211-DE26_07-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 11/02/2026

Il est proposé de permettre à Madame la Maire ou son représentant de signer un compromis avec Néotoa.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** la vente du bien communal Mellet sis au 72 rue de la Hamonais, pour une contenance de 2 329m² après division cadastrale ;

- **D'ACCEPTER** le prix de cession de la charge foncière à hauteur de 320 €HT/m² de SHAB soit, pour une SHAB estimée de 2 691,94m², un prix de 861 420,80 €HT duquel seront déduits les coûts de dépollution et de démolition conformément au PLH de Rennes Métropole. Les frais de notaire étant à la charge du preneur ;

- **D'ACCEPTER** le prix d'acquisition d'un local livré en l'état futur d'achèvement de 330m² environ pour y réaliser une salle communale et des bureaux, au prix de 2 106,06 €HT/m², soit 695 000€HT en l'état de l'opération ;

- **D'AUTORISER** Madame la Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente, intégrant les conditions de vente, de dépollution et de démolition de l'existant et de mise à disposition du local destiné à accueillir une future salle communale en l'état futur d'achèvement par Néotoa ;

- **D'INSCRIRE** les recettes et les dépenses découlant de cette transaction aux budgets 2026-2027-2028.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

11 abstentions : L. ALLIAUME, N. JAOUEN, N. LUCAS, E. SAUVAGET, B. TANCRAY, M. TOMASI (pouvoir à N. LUCAS) T. ANNEIX, A. BIDAULT, P. CORNICHET, S. LAPIE, R. PIEL

A BETTON, LE 11 FÉVRIER 2026

Le Secrétaire de séance,

Gireg LE BRIS

La Maire,

Laurence BESSERVE

Laurenc e BESSERV E
Signature numérique de Laurence BESSERVE
Date : 2026.02.17 17:40:42 +01'00'

Document transmis à la Préfecture le : 17/02/2026

Publié sur le site de la Ville le : 17/02/2026

Par le service du Secrétariat Général de la Ville de BETTON